

Les 5 domaines de compétences du



- niveau collège -

S'approprier un environnement informatique de travail

Utiliser son espace de travail dans un
environnement en réseau.

Adopter une attitude responsable

Etre un utilisateur averti des règles et des
usages de l'informatique et de l'internet.

Créer, produire, traiter, exploiter des données

Composer un document numérique.

S'informer, se documenter

Chercher et sélectionner des informations
pertinentes pour répondre à une demande, en
prenant en compte les richesses et les limites
des ressources d'Internet.

Communiquer, échanger

Communiquer, échanger et publier avec les
technologies de l'information et de la
communication.

Demander une validation :

- Sur n'importe quel ordinateur
connecté à Internet -

- taper l'adresse :
<https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/gibii/>
- cliquer sur la zone géographique de l'établissement
- écrire le nom de l'établissement (et choisir le bon
dans la liste proposée le cas échéant)
- saisir son identifiant et son mot de passe (le même
que pour le réseau du collège)
- cocher le ou les items dont on veut demander la
validation
- justifier ses compétences (en rappelant un travail
fait en cours, ou en s'expliquant ...)

**C'est un professeur de la classe (ou le
documentaliste) qui validera ensuite la
demande.**



Réalisé d'après la plaquette du point ac@r d'Orange :
accès aux **points ac@r** sur
<http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/acar/>
F. Sarto



*Tu sais produire des documents
avec un ordinateur ...*

*Tu utilises le réseau
informatique du collège ...*

*Tu fais des recherches sur
le Web ...*

*Tu commiques par
Internet ...*

**Alors, tu as des compétences en
informatique et tu peux demander
leur validation afin d'obtenir le**

Brevet Informatique et Internet



Qui ?

C'est toi qui demandes les validations
Ce sont tes professeurs qui valident tes compétences.



Vous avez dit



Où ?

Les demandes se font sur l'application GIBII accessible sur Internet à l'adresse :
<https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/gibii/>
au collège ou non ...



Quoi ?

Le Brevet Informatique et Internet est une attestation des compétences que les élèves doivent avoir en informatique à l'issue de leur scolarité.



Quand ?

Validation tout au long de la scolarité, dans toutes les disciplines.
Délivrance de l'attestation du niveau collège en fin de 3^e.



Pourquoi ?

L'acquisition d'une maîtrise des outils et des usages en informatique fait partie des exigences du socle commun.
Le B2i compte pour le brevet.
Le B2i peut figurer sur un CV.

La validation des compétences informatiques en France :

3 niveaux de **B2i** (sur 5 domaines de compétences avec des exigences de plus en plus élevées) :

- école (intégré aux programmes)
- collège (exigences du socle commun)
- lycée

puis **C2i** en université :

- niveau 1
- niveau 2 (spécifique à un domaine de professions)

Comment ?

Les compétences sont acquises au collège ou à la maison. Elles sont utilisées et vérifiées lors de travaux demandés par les professeurs.
Pour obtenir le B2i, il faut 80% des items validés (dont au moins 50% dans chaque domaine).